



# ASSOCIATION 365° off the rocks

## CHARTRE DE PARTENARIAT

### L'association 365° off the rocks s'engage

- A soutenir financièrement l'organisateur d'un événement sportif, culturel ou de terroir, selon un montant prédéfini entre les deux parties
- A promouvoir l'événement, respectivement les organisateurs et les bénévoles de celui-ci, à travers ses réseaux sociaux : site WEB, Facebook & Instagram

### L'association 365° off the rocks propose les prestations suivantes

- Coaching personnalisé de l'organisateur d'événement en gestion de bénévoles
- Consulting en processus de management des bénévoles

### L'organisateur d'événements s'engage

- A donner une visibilité à l'association 365° off the rocks à travers sa communication : Réseaux sociaux, site WEB, newsletter, flyer, publicité, carnet de fête, affichage
- Vêtements des bénévoles, goodies, merchandising, selon un accord prédéfini entre les deux parties
- A respecter la charte graphique et les logos de l'association 365° off the rocks

### Clé de répartition en fonction du sponsoring

	CHF < 1000	CHF 1000 - 5000	CHF > 5000
Réseaux sociaux, site WEB	X	X	X
Newsletter, flyer, publicité, carnet de fête, affichage		X	X
Vêtements des bénévoles (365° sponsor unique)		X	X
Goodies, merchandising			X
Respect de la charte graphique & des logos	X	X	X
Invitation des membres 365° à la partie officielle		X	X
Logo sur la paroi des cérémonies protocolaires – 30% de visibilité			X
Logo sur les panneaux de bienvenue (liste de tous les sponsors)		X	X
Banderoles / panneaux publicitaires sur le site de l'événement à charge de l'organisateur			X
Mise à disposition de photos de l'événement, libre de droit		X	X
Accréditation pour accéder à tous les espaces sur l'événement	2	4 à 6	10
Coaching personnalisé en gestion de bénévoles Consulting en processus de management des bénévoles	Selon accord financier à définir entre les parties prenantes		